

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.419

**Avis de
GrandAngoulême sur
les demandes
d'ouvertures
dominicales des
commerces de détails
et des concessions
automobiles pour
l'année 2019-
Commune de
Champniers**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

SCHEMA DIRECTEUR DU COMMERCE

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**AVIS DE GRANDANGOULEME SUR LES DEMANDES D'OUVERTURES DOMINICALES
DES COMMERCES DE DETAILS ET DES CONCESSIONS AUTOMOBILES POUR L'ANNEE
2019-COMMUNE DE CHAMPNIERS**

La loi du 6 août 2015 «pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques» a modifié article L.3132-26 du code du travail. Ce dernier permet aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail et les concessions automobiles le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

Ainsi, la commune qui souhaite aller au-delà des 5 « dimanches du maire » doit solliciter officiellement l'avis conforme de l'intercommunalité avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il s'agit pour l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'émettre un avis sur ce projet c'est-à-dire le nombre de dimanches qui seraient travaillés pendant l'année.

L'avis rendu par l'EPCI a pour effet de lier le maire : celui-ci est tenu de s'y conformer. A défaut de délibération de l'intercommunalité dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Dans ce contexte, la commune de Champniers a saisi l'agglomération et demande 10 dimanches en 2019.

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 6 septembre 2018 se prononçant pour ne pas accorder de dimanche supplémentaire au-delà 5 « dimanches du maire » en 2019 considérant les orientations fixées dans le Schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat et la nécessité de revenir sur un nombre d'ouverture équivalent à ceux autorisés avant la loi de 2015,

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 5 décembre 2018,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis défavorable à la demande émise par la commune de Champniers sollicitant une autorisation au-delà de cinq dimanches ouverts pour les commerces de détail et les concessions automobiles.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITE (4 CONTRE - 4 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2018

Affiché le :

21 décembre 2018